

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

DIRECTION OPERATIONNELLE VOIRIE CIRCULATION ET PROXIMITE

**Marchés publics - Marché 09366U
Bordeaux - Rénovation générale de l’Ilot Bonnac**

AVENANT N°1

ENTRE LES SOUSSIGNES,

D’UNE PART,

La Communauté Urbaine de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté , et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle - 33076 - Bordeaux Cedex,

ET

D’AUTRE PART,

Le Groupement SOMOPA / PORTE, représenté par Monsieur CIAVATTINI, mandataire SOMOPA, agissant en qualité de Président Directeur Général, dont le siège social est situé Chemin Richelieu - BP 20112 - 33271 Floirac Cedex.

EXPOSE

Compte tenu pour chacune des tranches de cet important réaménagement de l'îlot Bonnac à BORDEAUX et de certaines exigences normatives d'exploitation, de sécurité et d'arrêt de chantier non envisageables lors de l'élaboration du marché d'appel d'offres qui se déclinent comme suit :

Exigences d'exploitation des gestionnaires des Espaces Verts et du parking souterrain public :

- Mise en place de zones spéciales pour compteur d'eau avec ouverture des tampons assistés par vérins, d'une fontaine et de grilles pour espaces verts ;
- Mise en place de drain sous les espaces verts implantés sur les buttes de terre ;
- Arrêt de chantier avec reprise des travaux après mise au niveau des émergences du parking souterrain public et habillage d'un ascenseur et de l'escalier de secours d'accès.

Exigences de sécurité :

- Remplacement d'une importante grille de ventilation du parking en surface sur domaine public qui s'est avérée particulièrement dégradée au démontage.

Exigences normatives :

- Changement des normes de calcul (Eurocode 2010) pour l'ouvrage en béton armé relatif à la trémie d'accès au parking et à son garde-corps entraînant un renforcement des résistances de l'ouvrage (études, acier, ...).

Il est proposé d'augmenter le montant maximum de ce marché de 143 427,31 € HT. Cela permettra d'être en mesure d'assurer ces contraintes d'exploitation, de sécurité et normatives.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le présent avenant a pour objet de porter le montant du marché de 1 995 147,96 € HT à 2 138 575,27 € HT.

ARTICLE 2 :

Pour l'exécution de ces prestations, les prix établis sur la base des conditions économiques du bordereau des prix initial et les quantités proposées par le groupe SOMOPA/ PORTE dans leur devis estimatif sont les suivants :

Tranche Ferme

N° PRIX	DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U.	MONTANT HT
9.11	Création d'une fosse à compteur avec ouverture assistée par vérins	F	1	7 900,00	7 900,00
8.12	Location, mise en place d'un étaieement y compris fourniture et pose de la grille de ventilation	F	1	20 000,00	20 000,00
				Montant HT	27 900,00

Tranche Conditionnelle 1

N° PRIX	DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U.	MONTANT HT
9.7	Création d'une fosse à compteur avec ouverture assistée par vérins	F	1	7 900,00	7 900,00
6.7	Fourniture et pose d'un réseau de drainage y compris regard 140x140 et PVC Ø 200 pour raccord sur réseau assainissement	F	1	20 667,45	20 667,45
8.7	Fourniture et pose d'une fontaine	F	1	3 685,46	3 685,46
8.8	Fourniture et pose de grilles d'arbre 170 x 170	U	5	1 088,48	5 442,40
8.9	Reprise d'un ouvrage type « cour Anglaise »	F	1	13 860,00	13 860,00
10.8	Arrêt de chantier dû aux travaux des émergences du parking souterrain Gambetta (Parc CUB)	F	1	48 543,00	48 543,00
				Montant HT	100 098,31

Tranche Conditionnelle 2

N° PRIX	DESIGNATION	U	QUANTITE	P.U.	MONTANT HT
3.9.3.	Doublage du mur trémie en blocs à bancher d'accès parking	m²	42	87,00	3 654,00
3.9.4.	Plus value de travaux de redressement de la trémie avec découpe garde corps, démolition longrine, modification et étude du voile extérieur.	F	1	11 775,00	11 775,00
				Montant HT	15 429,00

Afin de prendre en compte ces dépenses nouvelles d'un montant global de 143 427,31 € HT, il est nécessaire de prendre un avenant.

L'ensemble de ces dépenses nouvelles pour les 3 tranches s'élève à 143 427,31 € HT soit 171 539,00 € TTC, ce qui représente 8,59 % du montant initial du marché.

L'ensemble des différents prix proposés ci-dessus ont été définis et établis selon les critères suivants :

- utilisation des sous-détails des prix du marché d'origine 09336U ; ceci est valable pour tous les sous-détails des prix du présent avenant pour les postes main d'œuvre et matériel ;
- après négociation avec le groupement les prix ont été établis sur la base des marchés CUB en ce qui concerne les fournitures et matériaux ne figurant pas au présent marché ;
- pour tous les autres prix de fourniture ne figurant pas sur ces deux marchés, nous avons validé les prix de l'entreprise après renseignement auprès des fournisseurs pour ces produits spécifiques.

Concernant les frais généraux et de siège, ils correspondent aux prix du marché en cours 09336U.

DELAI :

L'ensemble de ces prestations supplémentaires ainsi que l'appel d'offres lancé par la Société Parc CUB nécessiteront à terme la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 15 juillet 2011.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions du marché initial restent inchangées.

ARTICLE 4 :

Le présent avenant prendra effet après signature des parties et enregistrement en préfecture.

A Bordeaux, le

Pour le Groupement SOMOPA/PORTE

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux

**Le Président,
Vincent FELTESSE**